Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06 MAI 2026
ID : 001-210103602-20260505-2026_35-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 19 **Présents : 15** **Votants : 18**

Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Landry DUMAS, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Céline FONTANA, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Delphine ALAMICHEL, Pauline SWEATY, Sandrine SAISON-MARSOLLIER, Driss TBER

Absents excusés : Loïc CHRISTIN (procuration à Landry DUMAS), Patrick ADAO, Anthony DEUX (procuration à Delphine ALAMICHEL), Thibault CLEMENT (procuration à Michel BRULHART),

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2026_35 - Objet : Adhésion au service d'économe de flux du SIEA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service d'économe de flux. Ce service permet de mutualiser entre plusieurs collectivités un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

En plus d'une mission de base permettant de faire l'inventaire et l'analyse des consommations énergétiques du parc bâti, des missions supplémentaires optionnelles sont disponibles comme le bilan énergétique d'un bâtiment, l'accompagnement au décret « éco-énergie tertiaire », l'accompagnement a un projet de rénovation, etc.

Pour la bonne réalisation de ses missions, l'économe de flux sera équipé d'enregistreurs de température et de CO2, d'une caméra thermique et d'un logiciel de suivi énergétique.

Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte d'adhérer au service économe de flux du SIEA pour un montant total de cotisation de 1.66 € HT/an/hab. Des subventions des programmes de financement comme le programme ACTEE peuvent réduire ce prix de cotisation;
- Autorise Madame (Monsieur) le Maire à signer la convention d'adhésion au service économe de flux du SIEA ;
- S'engage à désigner un élu, un agent administratif et un référent technique pour le suivi du service économe de flux pendant la durée de la convention ;
- S'engage à communiquer toutes les informations requises dont le SIEA aura besoin dans le cadre de la mise en œuvre du service ;
- Mandate le SIEA pour la collecte des informations auprès des gestionnaires de réseaux ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06 MAI 2026
ID : 001-210103602-20260505-2026_35-DE

- Informe le SIEA de toute modification sur les bâtiments et sur leurs conditions d'utilisation, sur les équipements énergétiques et sur les modalités d'abonnement ;
- Confie la collecte et la valorisation des CEE au SIEA conformément à la convention afférente, en délibérant en ce sens ;
- Associe et cite l'accompagnement du SIEA et de la FNCCR dans toute opération de communication relative aux actions réalisées dans le cadre de la mission d'économe de flux ;
- Informe et invite le SIEA de toutes actions et réalisations effectuées dans le cadre du service d'économe de flux ;

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRUNHART

